

# L'Informateur

## Covid-19

**On repart la machine  
tranquillement**

**Voyez ce qui est  
revenu à la normale  
et ce qui ne l'est pas...**

Dans ce numéro

Le mot du maire.....	2
Rapport financier.....	3
Affaires municipales....	4
Camp de jour 2020.....	4

Travaux publics.....	6-7
Direction générale.....	8
Urbanisme.....	9
Loisirs, communautaire.	11-20

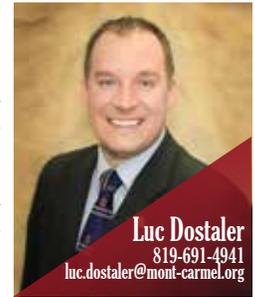
Incendie.....	11
Bibliothèque.....	12-13
Fabrique.....	17

## Mot du maire



## De grands changements

J'écris ce texte le 11 mai, je ne sais pas pour vous, mais pour moi, Il y a deux mois jour pour jour, je vivais ma dernière journée « normale », soit le 11 mars. Ce soir là en écoutant les nouvelles, j'apprends que l'acteur Tom Hanks et sa femme sont atteints du Covid-19, plus tard on apprendra qu'il faut dire : « de la Covid-19 ». Dans le même bulletin, on nous dit que la NBA suspend ses activités. Je ne suis pas un fan de basketball, mais je sais qu'une ligue professionnelle n'arrête pas sa saison sans une raison extraordinaire.



Luc Dostaler  
819-691-4941  
luc.dostaler@mont-carmel.org

Pour moi, c'est à ce moment précis que j'ai réalisé que quelque chose d'important se déroulait, que nous serions touché par cette maladie. Ma première réaction a été de dire à mon épouse : « Demain, en revenant du travail, je vais passer par l'épicerie pour acheter des aliments congelés. Je pense que c'est sérieux le virus. On va juste s'assurer d'avoir ce qu'il faut, juste au cas»!

Le lendemain a été une journée spéciale. J'étais à l'extérieur de la région et je cotoyais des gens qui revenaient de voyage, et pour la première fois je me suis distancé physiquement de ces gens, un peu à la blague. J'ai parlé avec le directeur général de la municipalité et planifié une rencontre d'urgence avec tous les directeurs de services afin d'élaborer un plan de match. Pendant cette réunion, nous avons fait face à une situation inconnue. J'étais assez modéré au début, mais plus on discutait, plus on fermait des bâtiments, on annulait des activités, on mettait en place de nouvelles procédures. Le résumé des nouvelles pratiques avait plusieurs pages. C'était surréaliste, mais il fallait assurer la santé et la sécurité de la population et de nos employés. Que se passerait-il si un pompier ou un employé chargé du déneigement tombait malade? Perdions-nous le reste de ses collègues? Il ne fallait pas que cela arrive!

Les jours qui ont suivi ont servi à peaufiner nos mesures. Rapidement, les employés qui le pouvaient, ont commencé à faire du télétravail. Seuls les travaux essentiels ont été maintenus. Des employés ont été réaffectés à de nouvelles tâches. Les rencontres du conseil municipal se dérouleraient dorénavant par vidéoconférences. Voilà notre nouvelle réalité depuis deux mois et honnêtement, nous réussissons à fonctionner efficacement!

Bien sûr, il n'y aura pas de Mont-Carmel en fête, pas de distribution d'arbres. Pendant plusieurs mois, il n'y aura pas de possibilité de prendre un livre à la bibliothèque, pas d'activités sportives, pas de rassemblements festifs.

Quand y aura-t-il une journée normale comme celle du 11 mars? Dans un mois, six mois, un an ou plus? Je ne le sais pas. Ce que je sais, c'est que nous avons tous une responsabilité sociale face à cette pandémie. Nous nous devons de prendre les mesures nécessaires pour ne pas répandre ce virus qui cause tant de problèmes dans différentes sphères d'activités de notre société et qui nous affecte tous.

Bien sûr, il faut que la vie reprenne son cours, il faut reprendre nos activités, il faut vivre. Si vous faites partie des privilégiés qui ne sont pas trop affectés financièrement et psychologiquement je vous encourage à aider ceux qui en ont de besoin. Si par contre vous êtes dans le besoin, n'hésitez pas à demander l'aide à laquelle vous avez droit.

Du côté municipal, soyez assuré que vos élus surveillent la situation avec vigilance afin de prendre les meilleurs décisions pour le futur. Nous sommes parfaitement conscients que nous avons une grande responsabilité sociale face à cette situation.

En terminant, je désire dire que je suis très fier de toute notre équipe qui a fait en sorte que nous avons continué d'avancer pendant ces moments difficiles!

Courage! Ça va bien aller!

Votre maire, Luc Dostaler



Jacques Trépanier  
District numéro 1  
819-371-3437  
jack.trepanier@sympatico.ca



Jean-Guy Mongrain  
District numéro 2  
819-370-6755  
jgmongrain@cgocable.ca



Jean-Pierre Binette  
District numéro 3  
819-996-5946  
pb0852@icloud.com



Julie Régis  
District numéro 4  
819-372-3928  
julieregis2011@hotmail.ca



Daniel Duchemin  
District numéro 5  
819-609-1970  
daniel.duchemin55@gmail.com



Clément Pratte  
District numéro 6  
819-537-5315  
clementpratte2017@gmail.com

# Rapport financier 2019

	BUDGET	FINAL
<b>REVENUS</b>		
Taxes générales	3 797 660,00 \$	3 857 105,00 \$
Aqueduc	671 375,00 \$	694 252,00 \$
Matières résiduelles	453 860,00 \$	465 715,00 \$
Fosses septiques	210 830,00 \$	234 321,00 \$
Centres d'urgence 9-1-1	27 000,00 \$	29 097,00 \$
Taxes d'amélioration locale - investissement	- \$	- \$
Compensation de taxes	48 705,00 \$	48 597,00 \$
Transferts	183 035,00 \$	176 061,00 \$
Services rendus	77 950,00 \$	102 295,00 \$
Autres revenus sources locales	316 770,00 \$	599 063,00 \$
Investissements	160 000,00 \$	244 430,00 \$
<b>TOTAUX DES REVENUS</b>	<b>5 947 185,00 \$</b>	<b>6 450 936,00 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Administration générale	1 112 705,00 \$	1 097 277,00 \$
Sécurité publique	839 230,00 \$	803 810,00 \$
Transport routier	909 155,00 \$	942 016,00 \$
Hygiène du milieu	1 311 480,00 \$	1 200 203,00 \$
Santé et bien-être	9 485,00 \$	5 147,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	230 180,00 \$	243 585,00 \$
Loisirs et culture	973 240,00 \$	1 012 846,00 \$
Frais de financement (intérêts)	219 260,00 \$	206 086,00 \$
Amortissement des immobilisations	- \$	886 925,00 \$
<b>TOTAUX DES DÉPENSES</b>	<b>5 604 735,00 \$</b>	<b>6 397 895,00 \$</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>342 450,00 \$</b>	<b>53 041,00 \$</b>
Moins : revenus d'investissements	(160 000,00) \$	(244 430,00) \$
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>182 450,00 \$</b>	<b>(191 389,00) \$</b>
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>		
Amortissement des immobilisations		886 925,00 \$
Produit de cession		264 669,00 \$
(Gain) perte sur cession		(239 055,00) \$
Propriétés destinées à la revente (coût des propriétés vendues)		1 666,00 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement		- \$
Remboursement de la dette à long terme		(445 255,00) \$
Activités d'investissement		(274 389,00) \$
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>		
Affectations affecté et non affecté		215 125,00 \$
Fonds de roulement		(131 840,00) \$
Règlement d'emprunt fermé		- \$
Escompte		- \$
<b>TOTAL DES ÉLÉMENTS DE CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>		<b>277 846,00 \$</b>
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES</b>		<b>86 457,00 \$</b>
<b>DETTE À LONG TERME</b>		
Gouvernement du Québec		1 835 400,00 \$
D'une partie de la municipalité		459 233,00 \$
Dette à l'ensemble		5 386 656,00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>7 681 289,00 \$</b>

## Faits saillants du rapport financier 2019

### Présenté par le maire, M. Luc Dostaler

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, voici les faits saillants des états financiers de l'année 2019, le dernier rapport du vérificateur et les principales réalisations de l'année 2019.

#### États financiers 2019

#### Revenus et charges

Les états financiers au 31 décembre 2019 nous indiquent que la Municipalité a généré des revenus totaux de 6 450 936 \$. Ceux-ci se détaillent par des revenus de fonctionnement de 6 206 506 \$ ainsi que des revenus d'investissement (subventions) de 244 430 \$. Les différentes charges (dépenses) de la Municipalité ont totalisé 6 397 895 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 86 457 \$.

#### Surplus

Au 31 décembre 2019, la Municipalité avait un surplus libre de 482 980 \$ qui s'explique comme suit :

Surplus au début de l'exercice	928 815 \$
Résultat net de l'exercice 2019 (surplus)	86 457 \$
<b>Total</b>	<b>1 015 272 \$</b>
Affectation du surplus (année 2019)	(205 125 \$)
Affectation du surplus au fonds d'administration	(335 000 \$)
Affectation du surplus non utilisé	7 833 \$
Affectation au Fonds Carrières et sablières	0 \$
Fonds de parcs et terrains de jeux	0 \$
Règlement fermé	0 \$
Propriétés destinées à la revente	0 \$
Variation de la réserve d'escompte	0 \$
Surplus libre au 31 décembre 2019	482 980 \$

#### Service de la dette

Au 31 décembre 2019, l'endettement à long terme total net pour l'ensemble de la municipalité atteignait 7 681 289 \$ moins les subventions applicables (1 835 400 \$) qui représentaient un taux d'endettement per capita (population 5 920) de 987,48 \$.

Solde au 1er janvier 2019	6 769 929 \$
Remboursement en 2019 (taxe à l'ensemble et part gouvernementale)	(637 489 \$)

#### Emprunts contractés durant l'année

Emprunt (taxes d'amélioration locale)	20 079 \$
Emprunt réparti sur l'ensemble	1 528 770 \$
Emprunt financé par le gouvernement	0 \$
Solde de la dette à long terme au 31 déc. 2019	7 681 289 \$

#### Détail de la répartition du solde de la dette à long terme au 31 décembre 2019

Part de la dette subventionnée par le gouvernement du Québec	1 835 400 \$
Part de la dette à la charge d'une partie de la municipalité	459 233 \$
Part de la dette à la charge de l'ensemble des contribuables	5 386 656 \$

#### Rapport annuel des vérificateurs

Le rapport de l'auditeur indépendant a été émis sans restriction et stipule, que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Les principales réalisations de l'année 2019

Voici un résumé des principales réalisations de l'année 2019 :

- Réfection de la 2e rue, 5e rue, rue Hamelin et de la rue des Harfangs
- Infrastructures et étude de sécurité rang Saint-Flavien et route des Vétérans
- Achat d'une chargeuse sur roues avec souffleuse à neige, d'une excavatrice, d'une déchiqueteuse à branches, d'un tracteur à gazon et deux véhicules de services pour le service d'urbanisme et le service des loisirs
- Installation d'une génératrice à l'hôtel de ville
- Aménagement du terrain et début des démarches pour la construction d'un nouveau garage municipal
- Reconstruction de la section effondrée de l'actuel garage
- Début de l'aménagement d'un écocentre
- Construction de 26 nouvelles résidences
- Les membres du conseil municipal se sont aussi impliqués activement dans des organismes régionaux tels que : RGMRM, CSP, TAC des Chenaux et Récupération Mauricie
- Maintien et bonification de l'accréditation « Municipalité Amie des enfants »
- Maintien du support au comité de Mont-Carmel en fête
- Implication et engagement pour la Coopérative jeunesse de services
- Maintien de l'attestation de conformité selon les normes de l'ACQ pour le camp de jour

À toutes ces activités s'ajoute l'entretien normal des bâtisses, des rues, des patinoires, des terrains de jeux, du réseau d'aqueduc et du réseau d'éclairage.



## Il y aura un camp de jour cet été - Youppi!

Ouf, toute une saga que le camp de jour cette année! Il y en aura un, il n'y en aura pas, finalement les bons gagnent tout le temps, alors nous aurons un camp de jour.

Ce ne fut pas facile. Les règles imposées par le gouvernement et surtout les multiples changements de cap et de directives ont fait en sorte que nous ne pouvions prendre de décisions éclairées. Il était minuit moins une. Et même après avoir décidé de tenir le camp de jour cette année, le gouvernement apportait encore des changements...

Mais nous sommes en 2020, et rien n'est comme avant. Notre capacité d'accueil est passé de 250 à 54 enfants en respectant les règles de distanciation, les ratios enfants/animateur et surtout le fait que chaque groupe doit avoir son propre local.

Tout cela a une incidence majeure sur les coûts. Le coût d'inscription a triplé pour les parents et la participation financière de la Municipalité a septuplée. Tout le monde doit mettre l'épaule à la roue et surtout mettre la main dans sa poche pour que nos jeunes passent un bel été.

Quant aux inscriptions, avant que le mot Covid-19 soit inventé, nous avons déjà plus de 100 inscriptions. Beau casse-tête en perspective. Nous ne pouvions appliquer le principe du premier arrivé premier servi parce que nous avons régulièrement dit à des parents en février qu'il y avait de la place et qu'il n'avaient pas à s'inquiéter. Le tirage au sort s'est révélé la meilleure option pour déterminer quel enfant aurait sa place. Après toutes ces embuches, une chose demeure : nos jeunes auront assurément l'occasion de passer un merveilleux été au camp de jour !



## Travaux publics



## Démystifions la distribution de l'eau

À la suite de l'article paru dans l'informateur de février dernier qui expliquait les différents points concernant l'alimentation en eau potable, celui-ci présente la distribution de cette précieuse ressource dans notre municipalité.

Tout d'abord, une conduite d'aménée de 200 millimètres de diamètre part dans le secteur du Lac Bélisle à partir des deux puits d'alimentation débitant chacun 1900 litres à la minute et va se jeter dans deux réservoirs hors terre d'environ 960 000 litres chacun situés au nord de la rue Principale, à l'est du village. Ceux-ci sont aussi alimentés par le puits du village composé de trois pompes débitant environ 500 litres par minute au total et qui est localisé dans le rang Saint-Flavien Est. Ces puits fonctionnent à la demande. Ils ne sont pas en opération sur 24 heures. Ils sont en marche entre 5 et 10 heures par jour dépendant des saisons.



À partir de ces deux réservoirs, implantés sur le point le plus haut de la Municipalité, l'eau potable est distribuée entièrement par gravité. Ce réseau s'étend du lac Bélisle jusqu'au rang Saint-Pierre par le rang Saint-Louis au nord, du village jusqu'à la Gabelle par le rang Saint-Flavien au centre et de la Municipalité de Saint-Maurice jusqu'à 800 mètres à l'ouest de la

Montée Comtois dans le rang Saint-Félix pour la partie sud.

Ce réseau est d'une longueur d'environ 98 kilomètres et est composé de conduites de 200, 150 et 100 millimètres de diamètre. À plusieurs endroits sur la conduite, des réducteurs de pression ont été installés afin de pallier les dénivellations rencontrées et il y en a beaucoup à Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Depuis 25 ans, beaucoup de kilomètres de conduites ont été changés ou aménagés. Ce qui fait que nous avons un réseau en bonne condition. La Municipalité est protégée par 204 poteaux-incendie dont l'état, la pression et les débits sont vérifiés tous les ans depuis 2010, par une firme externe. En 2017, des débitmètres ont été installés à des endroits stratégiques afin de contrôler les pertes en eau, car cette ressource est vitale et se doit d'être protégée afin d'en éviter tout excès de dépense.

Toutes ces conduites sont reliées à vos demeures par ce qu'on appelle une entrée de service et chaque propriétaire a le devoir de s'assurer que l'eau n'est pas gaspillée (fuite, arrosage superflu, etc.). Pour la quantité de citoyens par kilomètre, nous avons un des gros réseaux de conduite d'eau potable au Québec donc, nous nous devons d'investir beaucoup d'argent afin de maintenir un réseau de qualité.

Avec les années, les gouvernements nous ont donné des outils pour assurer un suivi des activités. Depuis l'année 2012, un programme appelé la « Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable », de concert avec le Ministère des Affaires Municipales, aide les municipalités à identifier les points névralgiques concernant les fuites d'eau, la dépense en eau par personne, les réparations à effectuer ainsi que le calcul des coûts d'investissement et d'amortissement concernant l'alimentation et la distribution de l'eau.

En 2013, beaucoup de données ont été compilées, dont l'âge des conduites, leur état, les débits, les pressions enregistrées ainsi que plusieurs éléments nous permettant de qualifier et de quantifier le système d'aqueduc dans son ensemble. Un plan d'intervention a été conçu cette année-là à partir de ces données et de l'état des égouts pluviaux, de même que l'auscultation des chaussées.

Les différents intervenants qui ont participé à la réalisation de celui-ci sont les employés (travaux publics, services techniques, urbanisme, administration et direction générale), une firme d'ingénierie externe et les élus. Ce plan d'intervention a été renouvelé en 2016 et nous sommes à recompiler les données afin de le remettre à jour en 2020. Et comme les deux autres, celui-ci doit être approuvé par le Ministère des Affaires Municipales afin de pouvoir adhérer à un programme de subventions.

Donc, comme vous le voyez, il n'y a pas vraiment de décisions prises à la légère. Tous les points inclus dans ce document sont suivis et les actions qui sont posées ont été analysées. Tout n'est pas parfait, mais dans l'ensemble, avec une eau de qualité exceptionnelle, un réseau en bonne condition, des données sur l'état de celui-ci et un plan de gestion de ces actifs, nous avons une bonne maîtrise de notre ressource. Il y va de tout le monde de protéger ce bien qui soit dit en passant est un de nos plus grands actifs.



## Permis d'arrosage Nouvelle pelouse

Nous vous rappelons qu'un permis est obligatoire pour l'arrosage d'un nouveau terrassement. Les périodes d'arrosage sont spécifiées sur le document.

### - Important -

Il est maintenant **obligatoire de fournir une pièce justificative (facture)** pour l'obtention d'un nouveau permis. Veuillez nous contacter avant de planifier vos travaux afin de vérifier la disponibilité, car il y a un nombre limite de certificats en circulation.

Cette pratique nous permet de respecter nos capacités de production et ainsi éviter le manque d'eau. Il se peut que vous n'obteniez pas ce permis à la date que vous aviez fixée. Il est important de nous contacter à l'avance.

## Combattre les vers blancs

Référez-vous à un pépiniériste qui vous conseillera un produit. Ce produit exige un apport en eau important, vous devez nous aviser avant de débiter un traitement et obtenir un permis gratuit.

## Soutien à nos familles pendant la pandémie

Depuis le début de la pandémie, l'organisme Actions Communautaires et Bénévoles n'a pas été en mesure de tenir ses activités de soutien aux plus démunis. Devant cette impasse, la Municipalité, avec l'aide d'employés municipaux et de bénévoles, a décidé de prendre le relais. Bien entendu, la distribution ne pouvait se faire comme à l'accoutumée. La procédure est quelque peu différente, mais le résultat est le même, des familles dans le besoin sont soutenues et aidées dans cette période difficile.

Une procédure de don fut mise en place via la plate forme AccèsD de Desjardins. Allez voir ce lien pour faire un don, <https://mont-carmel.org/nouvelles/dons-de-bienfaisance>. Jusqu'à présent les dons ont totalisé plus de 7000 \$. Et ce sans compter le soutien de Moisson Mauricie. L'argent reçu fut dépensé dans des commerces de la Municipalité pour soutenir également nos commerçants dans cette période difficile.

Compte tenu des règles sanitaires, nous ne pouvons malheureusement pas recevoir des dons en nourriture. Seuls les dons en argent sont acceptés.

## Réglementation sur l'utilisation de l'eau

### Arrosage de la végétation

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière et d'une plate-bande est permis tous les jours de 19 heures à 21 heures.

### Périodes d'arrosage

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de **19 heures à 21 heures** les jours suivants

Un jour où la **date est un chiffre pair** pour l'occupant d'une habitation dont l'**adresse est un chiffre pair**.

Un jour où la **date est un chiffre impair** pour l'occupant d'une habitation dont l'**adresse est un chiffre impair**.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 heures à 6 heures du matin le dimanche, le mardi et le jeudi.

### Police d'eau

Durant la période estivale une patrouille de surveillance fera des tournées régulières pour prévenir les abus et le gaspillage. Attention les amendes sont salées!

- Première infraction : 100 \$ à 300 \$;
- Première récidive: 300 \$ à 500 \$;
- Récidive additionnelle : 500 \$ à 1 000 \$.

### Remplissage de piscine et spa

Un permis est obligatoire pour le remplissage d'une piscine ou d'un spa. Ce permis est sans frais.

Le remplissage partiel d'une piscine ou d'un bassin n'est autorisé que de 9 heures à 18 heures tous les jours.

À moins d'être muni d'une valve antiretour, le boyau d'arrosage utilisé à cette fin ne doit pas être immergé dans la piscine ou dans le bassin d'eau.

## Travaux publics



**Direction générale**



## Petit guide des travaux d'améliorations locales

La Municipalité étant en plein développement depuis quelques années. Les résidents des rues qui n'ont pas toutes les infrastructures font souvent la demande à la Municipalité de compléter celles-ci. Il s'agit, pour la plupart du temps, d'aqueduc, de pavage, de mises en forme de chemins et/ou de l'implantation de bornes incendie.

Concernant l'aqueduc et les bornes incendie, la rue ne doit pas nécessairement appartenir à la Municipalité, contrairement à la mise en forme et au pavage des rues pour que l'on effectue des travaux. En conséquence, il n'est pas toujours possible d'effectuer les travaux d'améliorations locales souhaités. Dans le cas de rues privées, la configuration et les particularités d'une rue peuvent ne pas nous permettre d'en prendre la responsabilité et d'effectuer lesdits travaux et l'entretien postérieur qui inclue le déneigement.

Un autre exemple, pour ce qui est de l'implantation de bornes incendies, la capacité de notre réseau d'aqueduc doit le permettre sinon les installations ne seraient pas efficaces, voir même inutiles.

Ainsi, quand les travaux d'améliorations locales sont possibles, la procédure débute par une demande écrite des résidents d'un secteur au conseil municipal. Pour que celle-ci soit recevable, un minimum de 50 % des propriétaires concernés par les travaux doivent avoir signé le document. À noter qu'un résident ou un groupe de résidents doit prendre en charge cette demande.

Par la suite, la Municipalité procède à une estimation des coûts du projet et les résultats sont présentés lors d'une soirée d'information. Chacun des propriétaires est invité à donner son opinion à l'aide d'un sondage pour faire part de son accord avec le projet et la période d'amortissement désiré du financement.



Si le sondage est positif, les procédures légales s'enclenchent par l'adoption d'un règlement d'emprunt pour financer lesdits travaux, l'approbation par le secteur concerné lors d'une journée d'enregistrement des personnes habiles à voter concernées et finalement l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Une fois ces étapes complétées, les travaux pourront bientôt débuter après l'ingénierie du projet et le processus d'appel d'offres. Les comptes sont envoyés quelques semaines après les travaux. Les propriétaires ont alors le choix de payer comptant 30 jours après la réception du compte (quand le paiement comptant est possible) ou laisser le tout sur le compte de taxe annuelle sous forme d'une taxe spéciale de secteur.

Pour terminer, ce genre de projet s'étale sur environ 1 an, alors il est important de se prendre tôt. Par exemple, si la demande est acheminée au courant de l'automne, il est souvent possible d'effectuer les travaux l'été suivant. Cependant, si c'est transmis au printemps, il est difficile de penser que les travaux pourront s'effectuer durant l'année courante et le projet sera alors réalisé l'année suivante.



Si vous avez d'autres questions concernant ce sujet, vous pouvez communiquer avec Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier



## Les cadets de la police sont de retour

Le programme cadet est de retour depuis le début du mois de mai. Plus que jamais les rôles de visibilité, de proximité et de prévention seront prioritaires. En vélo ou à pied, Elizabeth Michaud, William Vadnais, Alexandre Cossette et Anthony Gauthier patrouilleront dans la Municipalité au cours de l'été 2020.

Ils sillonneront nos parcs, nos lieux publics et feront de la sensibilisation sur le respect de notre réglementation et des nouvelles règles sanitaires en vigueur en lien avec la pandémie de Covid-19.

# Histoire de la réglementation d'urbanisme

**Urbanisme**


Lors de notre dernier numéro, nous avons amorcé une série d'articles sur l'histoire de la réglementation d'urbanisme. En voici la deuxième partie. Lors du dernier numéro, nous vous présentions le département des Affaires municipales, ancêtre du Ministère actuel, qui vit le jour en 1918 ainsi que les modèles de règlements de zonage et de construction datant de 1947.

## La LPTA

La Loi sur la protection du territoire agricole (LPTA), adoptée en 1978, a fortement influencé et influence toujours l'urbanisme en milieu rural périurbain. Cette Loi a eu pour effet de ralentir considérablement la perte des terres fertiles et d'érablières. Incidemment, elle a eu pour effet d'amener le contrôle de l'usage des sols découlant de la réglementation municipale à un autre niveau.

## La LAU

En matière de réglementation d'urbanisme, un tournant majeur survient à la suite de l'adoption, en 1979, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la LAU, dont la majorité des dispositions entre en vigueur en avril 1980.

La LAU oblige les municipalités à adopter un plan d'urbanisme et des règlements de zonage, de lotissement et de construction, dans les 24 mois de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC, et permet à cette dernière d'en certifier la conformité.

En instaurant les schémas d'aménagement et de développement, la LAU instaure également le Règlement de contrôle intérimaire, un outil réglementaire encore très utilisé de nos jours, particulièrement par les MRC.

## Localement...

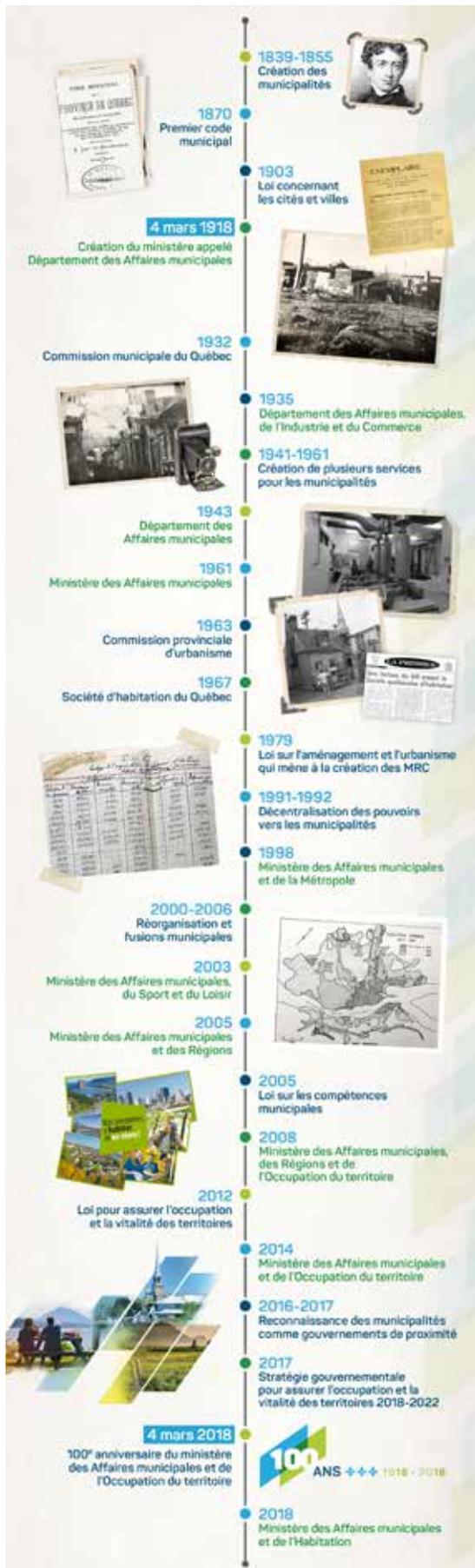
Le 1<sup>er</sup> avril 1960, le conseil municipal adoptait une résolution faite au Ministère des Affaires Municipales pour qu'il envoie un expert du service provincial d'urbanisme pour renseigner le conseil sur l'adoption d'un règlement de construction pour le secteur Valmont.

Le 12 mars 1964 fut adopté le Règlement de construction numéro 112, par M. Hector Bédard, maire, et Mme Jeannette Lamothe, secrétaire-trésorière. Ce règlement comportait 23 articles et portait sur la nécessité d'obtenir un permis de construction, définissait la superficie minimale du bâtiment principal, de l'alignement minimum des bâtisses, les revêtements extérieurs autorisés, les normes d'affichage, etc.

Le premier règlement relatif au zonage, à la construction, à son usage et à celui des terrains (no 125) entra en vigueur le 8 octobre 1970, soit par M. Roland Cossette, maire, et M. Jean Normandin, secrétaire-trésorier.

Ce règlement abrogeait toute disposition contraire qui pourrait se trouver dans d'autres règlements. Pour la première fois, la Municipalité sera divisée en zones où la construction, son usage et celui des terrains seront réglementés.

À suivre...



**Extraits des  
procès-verbaux**



**Séance ordinaire du  
2 mars 2020**

Autorisation de transfert des dossiers de vente pour défaut de paiement de taxes. Proposé par Daniel Duchemin et appuyé par Jacques Trépanier.

Protocole d'entente d'aide financière – agrandissement gymnase école Notre-Dame. Proposé par Daniel Duchemin et appuyé par Jacques Trépanier.

Appels d'offres – fourniture et installation d'une génératrice extérieure pour le centre municipal des loisirs. Proposé par Julie Régis et appuyé par Jacques Trépanier.

Désignation en vertu du règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. Proposé par Daniel Duchemin et appuyé par Julie Régis.

Appels d'offres – marquage de chaussées. Proposé par Jacques Trépanier et appuyé par Julie Régis.

Adoption du règlement numéro 790 – Règlement relatif aux changements de noms de rues du lac Doucet et du rang Saint-Flavien. Proposé par Jacques Trépanier et appuyé par Jean-Pierre Binette.

Commande de plants via l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice. Proposé par Daniel Duchemin et appuyé par Jacques Trépanier.

Nominations au comité consultatif d'urbanisme de M. Michel Brière et de M. Marc Morand. Proposé par Julie Régis et appuyé par Jacques Trépanier.

**Séance extraordinaire du 26 mars 2020**

Mesures temporaires – Covid-19. Proposé par Julie Régis et appuyé par Clément Pratte.

**Séance extraordinaire du 2 avril 2020**

Traitement de demandes de dérogation mineure et d'usages conditionnels. Proposé par Jacques Trépanier et appuyé par Clément Pratte.

Fermeture de l'Hôtel de ville et interdiction d'accès au public. Proposé par Julie Régis et appuyé par Daniel Duchemin.

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement modifiant le règlement numéro 785, règlement de taxation applicable pour le budget 2020. Présenté par Clément Pratte.

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement modifiant le règlement numéro 617, règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations. Présenté par Julie Régis.

**Séance ordinaire du 6 avril 2020**

Entente de partenariat – Projet d'implantation d'infrastructures et de mesures pour accentuer la sécurité du lien interrives de La Gabelle. Proposé par Daniel Duchemin et appuyé par Jacques Trépanier.

Adoption du règlement numéro 792 – Règlement modifiant le règlement numéro 785, règlement de taxation applicable pour le budget 2020. Proposé par Jean-Guy Mongrain et appuyé par Julie Régis.

Adoption du règlement numéro 791 – Règlement modifiant le règlement numéro 617, règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations. Proposé par Jacques Trépanier et appuyé par Daniel Duchemin.

Mandat d'ingénierie – Sécurisation des approches lien interrives centrale La Gabelle. Proposé par Clément Pratte et appuyé par Julie Régis.

Appel d'offres – Sécurisation des approches lien interrives centrale La Gabelle. Proposé par Jean-Guy Mongrain et appuyé par Jacques Trépanier.

Dérogation mineure – 3041 rue des Daturas, lot 6 351 782 du cadastre du Québec. Proposé par Jacques Trépanier et appuyé par Jean-Pierre Binette.

Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications concernant les bibliothèques publiques autonomes. Proposé par Julie Régis et appuyé par Daniel Duchemin.

Nomination d'un employé permanent saisonnier au service des loisirs; M. Daniel Dostaler. Proposé par Jean-Guy Mongrain et appuyé par Jacques Trépanier.

**Séance ordinaire du 4 mai 2020**

Abrogation de la résolution 2019-11-155 – Vente d'un terrain au parc industriel – Lot 6 314 732 du Cadastre du Québec. Proposé par Julie Régis et appuyé par Clément Pratte.

Appropriation de revenus – Achat des actifs de 9357-4770 Québec inc. (Hockey Balle Mont-Carmel). Proposé par Daniel Duchemin et appuyé par Jacques Trépanier.

Adjudication d'un contrat – marquage de chaussées. Proposé par Jean-Guy Mongrain et appuyé par Julie Régis.

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement modifiant le règlement numéro 767 définissant les limites de vitesses dans les rues publiques de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Présenté par Jacques Trépanier.

Appel d'offres – Cueillette et transport de matières résiduelles. Proposé par Daniel Duchemin et appuyé par Jean-Pierre Binette.

Demande d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées. Proposé par Jacques Trépanier et appuyé par Julie Régis.

Modification de la résolution 2020-02-240 – Autorisation de signature d'un bail avec 9357-4770 Québec inc. (Hockey Balle Mont-Carmel). Proposé par Julie Régis et appuyé par Jean-Pierre Binette.

## Interdiction de feux extérieurs à ciel ouvert

**Incendie**


Le service incendie a pris la décision de ne pas délivrer de permis de feu pour brûler des branches ou des rebuts de bois. Cette pratique est courante au printemps suite au nettoyage des terrains. Toutefois, une exception s'applique pour les résidences neuves qui viennent de défricher leur terrain et qui génèrent beaucoup de débris de construction. L'accès à la machinerie et le manque d'espace dû au grand volume de branches expliquent cette exception.

Les pompiers font de la prévention dans les rues pour faire respecter le règlement de brûlage et des amendes pourront être émises suite au non-respect du règlement 713. De 100 \$ à 200 \$ pour une première offense et 500 \$ à 1 000 \$ pour une deuxième. Ça augmente le prix d'une corde de bois...

Bien sûr, si vous avez un foyer ou une installation quelconque qui respecte le règlement 713 de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, il n'y a pas de problème à s'en servir. On parle plutôt ici de feu de plus grande envergure et qui dépasse les limites d'un foyer réglementaire.

Pour prendre connaissance du règlement 713 : <https://bit.ly/3bTXSTU>

## Collecte de sang annulée

Évidemment la collecte de sang 2020 des pompiers a été annulée à cause de la Covid-19. Ce n'est que partie remise, nous serons présents en 2021.

### Club FADOQ

La pandémie de la Covid-19, cet ennemi invincible et qui s'attaque de façon plus dangereuse aux personnes de 70 ans et plus, a obligé la FADOQ à mettre fin à toutes ses activités pour le reste de la saison.

Donc, fini les tournois de dame de pique, la Viactive, le yoga, les jeudis des aînés. Les soirées de dards du vendredi, de pratique de danse de ligne et de bingo ont aussi écopé, de même que les échecs du samedi. Une bien triste saison. Nous espérons reprendre nos rencontres et nos activités en septembre.

### AGA reportée

L'assemblée générale annuelle du 30 avril a été reportée. Elle sera reprise en septembre ou ultérieurement, selon les circonstances. Pour le moment, l'actuel conseil d'administration continue d'être en poste jusqu'à la prochaine AGA.

### Renouvellement des cartes de membres

Vous avez de mai à août pour pouvoir renouveler votre carte de membre. Votre carte vous sera expédiée par la poste par la FADOQ provinciale et non par votre club. Pour tout autres renseignements communiquez avec un membre du CA et laissez votre message et on vous rappellera sans faute. Passez une belle période estivale !

## Baseball mineur et balle donnée féminine - Pas cette année!

Vous ne serez pas surpris d'apprendre qu'il n'y aura pas de compétitions, ni même de pratiques, bref, aucune activités liées aux sports de balle. Plus le temps avançait, plus il devenait impossible de mettre sur pied la saison. Nous espérions des consignes ou un signal nous laissant croire qu'il y aurait une saison. Ce signal n'est jamais venu.

Mettre en branle une saison demande du temps, trouver les entraîneurs, les arbitres, réserver les terrains, faire le calendrier des parties, prendre les inscriptions, commander le matériel, etc. Les délais pour les habits sont très longs. Il faut s'y prendre en mars au plus tard, sinon le joueur a son habit...à la fin de la saison.

Bref, la décision s'est prise d'elle-même, à notre grand regret.



## Bibliothèque



### La bibliothèque à la portée de vos doigts

La bibliothèque est maintenant rouverte. Ce fut l'occasion pour plusieurs de tenter de lire un livre numérique.

Plusieurs affirment qu'ils ont besoin de sentir le livre, de le toucher. On vous comprend. Un proverbe latin dit : la nécessité fait loi. Comme vous n'aviez pas le choix si vous vouliez lire... Alors, avez-vous aimés l'expérience du livre numérique ? Dites-vous que cela a ouvert vos horizons.

C'était le temps de l'essayer, nous avons pour vous augmenté notre offre de documentaires et romans pour adultes. Nous nous sommes adaptés, nous avons maintenant des livres jeunesse. Le choix n'est pas aussi grand que pour les livres pour adultes, mais nous augmenterons le nombre de romans jeunesse au fil des semaines. C'est un début!

La marche à suivre pour tous les types d'appareils est disponible sur le site internet de la bibliothèque.

Pour l'emprunt de livres numériques, votre NIP est le même que votre numéro de carte (Axxxxxx). Si vous avez oublié votre mot de passe, il suffit de nous envoyer un courriel.

# SUGGESTIONS :

Auzias, Dominique  
Dufour, Nathaly  
Dupuy, Marie-Bernadette  
Ellroy, James  
G, Sylvie  
Gélinas, Luc  
Kepler, Lars  
King, Stephen  
Lafèche,, Isabelle  
Martin, George R.R.  
O'Gleman, Geneviève  
Riley, Lucinda  
Simmons, Dan  
Tremblay-D'Essiambre, Louise

*Le carnet du petit futé : Québec 2020*  
Martine Ouellet  
*L'orpheline de Manhattan 1-2*  
*La tempête qui vient*  
*Ma bucket list*  
*Steve Bégin: ténacité, courage, leadership*  
Lazare  
L'institut  
J'adore Rome  
*Feu et sang : l'intégral*  
*Soupers rapides*  
*Le secret d'Helena*  
*L'abominable*  
*Du côté des Laurentides 1-2*

L  
I  
V  
R  
E  
S

## Une collègue nous a quitté

C'est avec regret que nous vous informons du décès de notre collègue, Mme Danielle Branchaud, employée de la bibliothèque depuis 4 ans. Nous nous souviendrons d'elle comme étant une femme positive, dévouée et toujours souriante. La côtoyer fut un réel plaisir pour toute l'équipe.

Nous offrons nos sincères condoléances à Michel, son conjoint, ainsi qu'à ses enfants et petits-enfants. Tu nous manques déjà Danielle! Repose en paix!



## La bibliothèque a dorénavant sa page Facebook

**Bibliothèque**



Pour célébrer notre nouvelle page, nous invitons tous les abonnés adultes à aimer la page et nous donner leur numéro de carte de bibliothèque.

Si vous n'êtes pas abonnés à la bibliothèque et voulez l'être pour emprunter des livres numériques, contactez-nous à :

[bibliotheque@mont-carmel.org](mailto:bibliotheque@mont-carmel.org)

Sur Facebook : Bibliothèque municipale Notre Dame du Mont-Carmel



## Vente de livres usagés

En raison de la pandémie de Covid-19, vous ne serez pas surpris de lire que la Bibliovente qui devait avoir lieu les 8 et 9 mai à la bâtisse industrielle de Trois-Rivières est annulée. Elle est reportée à l'an prochain.



## Notre collection comprend...

Notre collection représente plus de 44 500 documents de tous genres.

Secteur ado/adulte	: 17 626
Secteur jeunesse	: 23 303
Livres numériques / audio	: 1 710
Jeux éducatifs	: 84
Cd-musique	: 1 133
Revue (titres)	: 25

## Au service des gens autrement

Pendant la pandémie, l'équipe de la bibliothèque rend service à la population autrement. Nous avons été mandatés pour offrir le service d'aide alimentaire en collaboration avec Moisson Mauricie, des membres du conseil municipal et des bénévoles.

Que de bonheur que de rencontrer des gens tout sourire chaque semaine. Nous réalisons tout le travail fait par l'organisme Actions Communautaires et Bénévoles (ACB), chapeau à toute l'équipe d'ACB! Nous tenons le fort en attendant votre retour!

## Retour des livres

Nous vous demandons de retourner tous les livres empruntés avec l'école ou non dans notre chute à livres dès que vous avez terminé de les lire. Aucuns frais de retard ne vous seront facturés tant que la bibliothèque sera fermée.

Lorsque l'école nous sera accessible, nous ferons le tour des classes pour récupérer le plus de livres possible qui étaient en possession des enfants et qui sont demeurés à l'intérieur de l'établissement.

## Club de lecture estival

Les inscriptions auront lieu dans la semaine du 15 juin, soit par téléphone, en laissant un message sur le répondeur au besoin, soit par notre page Facebook ou par courriel à [bibliotheque@mont-carmel.org](mailto:bibliotheque@mont-carmel.org).

Un formulaire vous sera soumis et pourra être rempli en ligne. Des activités seront offertes à distance. Demeurez à l'affût via notre page Facebook. On espère pouvoir vous offrir une finale en août si la situation le permet. Cet été sera différent, mais tout aussi intéressant.

# mont- carmel en fête

## En route pour la 11,5<sup>e</sup> édition

Le comité organisateur de Mont-Carmel en fête a dû se résoudre à remettre sa 11<sup>e</sup> édition compte tenu des directives gouvernementales en raison de la Covid-19.

Tenir l'évènement était impossible, tant au niveau logistique que financier et le respect de nos commanditaires, qui éprouvent eux-mêmes des difficultés, nous amenait vers cette issue.

L'organisation de MCF est en accord avec les décisions prises par nos gouvernements et vu les circonstances, il était inévitable d'en arriver à une telle décision. Les mesures de distanciation rendaient impossible la tenue du festival.

Nous remercions nos nombreux commanditaires pour leur soutien indéfectible au fil des ans et savons qu'ils seront là l'an prochain pour la 11,5<sup>e</sup> édition de MCF.

Cette période est aussi difficile pour les artistes, bien que le ciel leur soit tombé sur la tête, ils ont tous accepté de revenir l'an prochain. La programmation n'est donc pas annulée, mais reportée d'un an. Les contrats signés avec les artistes ont été reconduits en 2021.

Covid-19, tiens-toi bien, nous serons là l'an prochain ! Tu n'auras pas réussi à nous écraser, nous reviendrons plus forts et immunisés. Place à la 11,5<sup>e</sup> édition du 9 au 11 juillet 2021 !

## Une caisse Covid-19



**Desjardins**

Caisse populaire de  
Notre Dame du Mont Carmel

Tous les membres ont gentiment souscrit aux précautions sanitaires dans nos locaux et nous tenons à les remercier. Nous savons que cela exige de changer vos habitudes et nous sommes fiers de l'ouverture à ces changements que vous avez démontrés.

Les employés de la caisse sont disponibles afin de vous accompagner dans nos services automatisés, que ce soit en caisse lors nos heures d'ouverture, par notre service d'accueil téléphonique au 819-374-6380 ou au [desjardins.com](http://desjardins.com). Vous pouvez aussi communiquer au 1-800-CAISSES, 7 jours sur 7, 24 heures par jour.

## Nos services pendant la crise

La caisse continue d'offrir ses services pour tous vos besoins financiers. Nos conseillères vous servent en mode technologique avec la même qualité dont vous avez l'habitude.

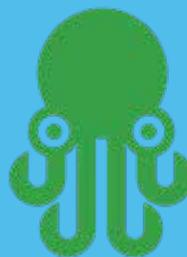
N'hésitez pas à les contacter au 819-374-6380

Hélène Morand, poste 7179225 ou Jennyfer Traversy, poste 7179231

## Info ristournes

Les ristournes qui sont normalement versées en mai seront reportées à une date ultérieure. Elles exigent une assemblée annuelle qui, dans le contexte actuel, était impossible à tenir.

Desjardins travaille actuellement, en collaboration avec les instances gouvernementales afin de trouver une solution. Évidemment, il s'agit simplement d'un report à plus tard car elles seront versées dès que ce sera possible.



**Ado** ✓  
**Boulot**

## Pas de coopérative d'initiation en entrepreneuriat collectif en 2020

Ado-o-boulot se transforme en Ado-o-dodo. Notre Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif, Ado-o-boulot, recevait une aide financière substantielle du programme Fonds étudiant II. Ce dernier vient de nous informer qu'il met les projets de coop sur la glace pour tout le Québec.

Malheureusement, cet été, vous devrez tondre votre gazon vous-même.

## Des Chenaux récolte : un projet de valorisation des surplus dans la communauté!

Ce nouveau projet, dans la MRC des Chenaux, vise à valoriser les surplus dans les champs, à réduire le gaspillage alimentaire, à améliorer l'accessibilité à des aliments sains et à sensibiliser les citoyens à la consommation locale et écoresponsable !

### Comment ça fonctionne ?

Des citoyens-cueilleurs sont invités à participer à des activités de glanage, c'est-à-dire de cueillir les surplus agricoles, directement chez des entreprises maraîchères, d'arbres fruitiers, mais aussi dans des potagers privés dans la MRC des Chenaux.

La récolte sera ensuite partagée de manière égale entre les trois parties :

- 1/3 pour le citoyen-cueilleur,
- 1/3 pour le producteur partenaire,
- 1/3 pour des organismes/institutions communautaires de la MRC.

### Quels en sont les bénéfices ?

Cette démarche solidaire valorise aussi l'économie de partage tout en renforçant les liens entre voisins et même de créer des occasions de faire de nouvelles rencontres... sans que cela demande un budget (le covoiturage est encouragé). C'est un rendez-vous gagnant/gagnant, car, quand la récolte est terminée, nous repartons avec des denrées que nous pourrions cuisiner et déguster !



Cerise sur le gâteau, l'activité étant ouverte aux familles, tout le monde mettra la main à la terre !

De plus, Des Chenaux récolte permet une nouvelle visibilité pour les producteurs agricoles! Quoi de plus naturel que de s'alimenter sur ton territoire ?

### Phase préparatoire

Nous sommes en cours de sollicitation des producteurs agricoles partenaires, de mobilisation d'un réseau de citoyens-cueilleurs, de coordination avec les organismes communautaires et de planification de la phase opérationnelle. Et à date, le projet est reçu positivement et il est soutenu par la communauté tant de la part des producteurs, que des volontaires, mais aussi des institutions communautaires... c'est encourageant !

### S'engager dans le projet

L'existence du projet Des Chenaux récolte prend encore plus de sens avec tous ces changements que nous vivons liés à la pandémie du Corona virus. Cela va nous permettre, cet été, de nous nourrir sainement, localement, mais aussi de soutenir notre communauté!

Nous encourageons donc les citoyens à s'inscrire et trouver des compléments d'information sur notre site web <https://deschenauxrecolte.com/>. Vous êtes les bienvenues pour participer à ce grand mouvement de partage et de solidarité dans la MRC des Chenaux. N'hésitez pas à nous soutenir en partageant nos communications !

Nous sommes très enthousiasmés pour la saison 2020 qui commencera dès juillet !

Web : <https://deschenauxrecolte.com/>

Courriel : [deschenauxrecolte@mrcdeschenauxrecolte.ca](mailto:deschenauxrecolte@mrcdeschenauxrecolte.ca)

## Reprise des activités chez Les Chevaliers

La pandémie a complètement changé la donne et la saison 2020 se déroulera fort probablement sans match. Suite à un sondage envoyé aux joueurs, 70% sont en accord avec un retour au jeu selon le plan de reprise imposé par Soccer Québec.

Ce plan de reprise prévoit surtout des pratiques pour une bonne partie de la saison. Des phases sont prévus permettant de plus en plus de promiscuité dans le jeu jusqu'à la dernière phase qui permettra le retour des matchs.

Pour se préparer à cette saison pas comme les autres, il fallait savoir combien de joueurs seront de retour sur le terrain cet été dans ce contexte de pratique seulement.

La réponse a agréablement surpris l'organisation et c'est pourquoi il y aura une saison en 2020. Pas comme les autres, nous en convenons, mais une saison quand même.

Le tarif reste à déterminer compte tenu qu'il y aura peut-être des matchs qui seront joués au cours de la saison.

Les entraînements auront lieu les mardi soir. Par contre, le taux de participation pourrait avoir une incidence sur les horaires d'entraînement ainsi que les catégories proposées.

Une fois que le gouvernement aura autorisé la reprise des activités, les entraînements reprendront aussitôt que le protocole de retour sera approuvé par l'ARSM et Soccer Québec.



Voici les procédures à suivre pour valider votre inscription. Le principe du premier arrivé, premier servi sera mis de l'avant pour que nous puissions créer les groupes d'entraînement.

Si vous avez déjà fait votre inscription :

1. Envoyez un courriel à [dtchevaliersmontcarmel@gmail.com](mailto:dtchevaliersmontcarmel@gmail.com) en spécifiant le nom du membre ainsi que la catégorie.
2. Suite à la réception de votre courriel, nous communiquerons avec vous pour valider les modalités de paiement.

Si votre inscription n'est pas encore faite.

1. Visitez le site web des Chevaliers NDMC pour récupérer les formulaires d'inscription. [https://www.leschevaliersndmc.ca/Inscriptions\\_Soccer\\_estival\\_2020.I.htm](https://www.leschevaliersndmc.ca/Inscriptions_Soccer_estival_2020.I.htm)

[Inscriptions\\_Soccer\\_estival\\_2020.I.htm](https://www.leschevaliersndmc.ca/Inscriptions_Soccer_estival_2020.I.htm)

2. Remplir et retourner les formulaires à [chevaliersmontcarmel@gmail.com](mailto:chevaliersmontcarmel@gmail.com) pour que nous puissions valider votre inscription.

3. Suite à la réception de votre courriel, nous communiquerons avec vous pour les modalités de paiement.

Dû aux règles imposées par la Fédération et selon le taux de participation, nous aurons besoin de parents bénévoles pour nous aider au bon fonctionnement des activités.

Pour tous ceux qui désirent se faire rembourser écrivez-nous à [chevaliersmontcarmel@gmail.com](mailto:chevaliersmontcarmel@gmail.com)

## Horaires d'entraînements

<u>Catégorie</u>	<u>Journée</u>	<u>Heure</u>	<u>Ratio imposé pour tous les groupes</u>
MU10	Mardi	18h15 à 19h00	1 superviseur *Horacio 1 entraîneur 10 joueurs
FU10	Mardi	18h15 à 19h00	
MU12	Mardi	18h15 à 19h00	
FU12	Mardi	19h30 à 20h15	
MU14	Mardi	19h30 à 20h15	
MU16	Mardi	19h30 à 20h15	

Les activités pour les catégories U4 et U5 sont interdites pour le moment. Nos petits entreront en action quelques phases plus tard. Pour les catégories U7et U8 l'organisation est en réflexion quant à la reprise des activités pour eux. L'organisation vous fera part de leurs décisions ultérieurement.

\* Le superviseur Horacio voit au respect de la distanciation sociale exclusivement.

## Fleurir nos monuments



C'est le temps de planifier nos fleurs pour la saison estivale. N'oublions pas nos pots de fleurs pour le cimetière! Pour la huitième saison consécutive, nous sommes invités à nous procurer un pot de fleurs installé au cimetière pour honorer la tombe de nos défunts. Pour l'été 2020, nous avons comme objectif 120 pots.

La marche à suivre demeure toujours la même. On se procure un pot de fleurs au coût de 35,00\$ que des bénévoles installeront au monument du propriétaire. Le concierge les entretiendra durant toute la belle saison.

Pour l'achat, s'adresser aux « Serres Morand », à M. Denis Boisclair (819-269-4780) ou au presbytère (819-374-6526). Il serait bien apprécié de faire connaître cette politique à ses parents, amis ou connaissances qui ont des défunts inhumés dans le cimetière.



Église  
Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Étant donné que nous avons l'opportunité de nous procurer des pots de fleurs aux conditions ci-haut mentionnées, nous ne permettons pas de déposer d'autres fleurs au monument des vôtres. Cela dans le but de faciliter l'entretien avec le tracteur à gazon.

## Confinement et foi

Depuis plus de six semaines, malgré nous, nous sommes isolés chez nous. Qui aurait pu prédire ce que nous vivons? Le Québec sur pause comme le dit notre premier ministre, nos églises fermées, les écoles désertées, les commerces fermés... et de toute part nous sommes invités à demeurer à la maison, à éviter tous les rassemblements. Si nous sortons : attention! Il faut respecter les six pieds! Quelle vie! C'est une nouvelle façon de vivre qui s'impose à nous, nous devons nous y faire! Tout est plus strict pour les « sages » les personnes « âgées » les 70 ans et plus, finalement on ne sait plus comment les appeler!

Les rassemblements de notre communauté se sont subitement arrêtés. Nous avons vécu un carême spécial. La neuvaine à saint Joseph a, elle aussi, été interrompue. Et qui l'aurait cru, pour la première fois de notre vie, la Semaine Sainte et la grande fête de Pâques ont été annulées.

Elle pense que pour chacun et chacune de nous, de nouvelles façons de prier le Seigneur se sont développées : le chapelet dans le silence de nos demeures; la messe à la télévision.

Selon certains témoignages sur les médias sociaux ou par téléphone, notre église nous manque, la communauté absente nous manque. Nous avons commencé, depuis 2 semaines, à réfléchir sur notre démarche du carême « Grandir dans la foi ». En suivant la démarche à la télévision, nous avons pris conscience que les membres de l'Église, vivent la même démarche à travers le Québec et qu'à l'écoute des textes du dimanche, nous avons toujours Dieu qui nous accompagne à travers nos doutes, nos inquiétudes, notre manque de foi.

«Croire c'est se savoir aimé». Lorsque l'on se sait aimé on grandit dans la Foi. Depuis que nous vivons en isolement, chacun chez nous, des pages de notre histoire sainte reviennent en mémoire où le peuple de Dieu ayant quitté l'esclavage au pays d'Égypte s'est mis en route dans le désert à la suite de Moïse pendant quarante ans sans trop savoir ce qui était pour leur arriver! Sans trop savoir où tout cela les conduiraient. Rappelons-nous les gémissements et les plaintes qu'ils ont fait contre Moïse et contre Dieu. Ils étaient tellement perturbés par le changement de leurs habitudes qu'ils se sont mis à se fabriquer et à adorer un veau d'or.

Comme les Hébreux au désert, nous aussi, dans notre confinement, nous nous posons des questions. Quand pourrions-nous revenir ensemble dans notre église pour prier ensemble dans la joie et l'action de grâce? Dès que nous allons le pouvoir, l'équipe de vie communautaire va se réunir pour se demander comment va se faire le retour à l'église. Ce sera certainement dans la joie de nous revoir, dans l'action de grâce à Dieu de nous avoir épargnés. D'ici là, soyons patients, prions dans nos solitudes et pensons à celles et à ceux qui sont touchés par ce virus.



L'Informateur est publié quatre fois par année. Il est distribué gratuitement à toutes les adresses résidentielles et commerciales.

Conception et mise en page :  
Municipalité de N.-D.-du-Mont-Carmel  
Impression : Pixel Communication Graphique

Municipalité de  
Notre-Dame-du-Mont-Carmel  
3860, rue de l'Hôtel-de-Ville  
Notre-Dame-du-Mont-Carmel G0X 3J0  
Téléphone : 819-375-9856  
Télécopieur : 819-373-4045  
municipalite@mont-carmel.org  
www.mont-carmel.org

PROCHAINE PARUTION  
DE L'INFORMATEUR

Le 14 septembre 2020

**Villa du Carmel**  
  
**UN CAMP DE VACANCES**  
*près de chez vous!*  
 WWW.VILLADUCARMEL.CA

**AD multi-services**  
*Décoration intérieure*  
*André Desrochers*  
 SOUMISSION D'ORDRE

GRAND MÉNAGE • MÉNAGE APRÈS CONSTRUCTION  
 NETTOYAGE DE VITRE • LAVAGE DE TAPIS ET DIVAN  
 LAVAGE DE TAPIS ET SIÈGE D'AUTO  
 RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL • DÉNEIGEMENT DE COUVERTURE

3401, rue Toussaint, Notre-Dame-du-Mont-Carmel QC G0X 3J0  
 Tél. 819 660-0437 • andre.desrochers73@hotmail.com

**Garage Rondeau**

- Mécanique générale
- Anti-rouille
- Pneus



305, St-Flavien, N-D-du-Mont-Carmel (Québec) 819 374-6065

**GARAGE**  
**Denis Lemire**  
 819-377-4567



**Mont-Carmel PIZZERIA**  
*la meilleure pizza est à Mont-Carmel!*



**Les Serres Morand**  
 Centre jardin



**STRATOS PIZZERIA**  
 LE ROI DE LA PORTIQUE!

Sylvain Richard  
 Carole Ayotte  
 Déteneurs de franchise

2475, 5<sup>e</sup> Avenue  
 Shawinigan-Sud (Québec) G9P1P5

Téléphone : 819 537-6666  
 Télécopieur : 819 537-3179  
 www.stratos-pizzeria.com

La QUALITÉ et le SERVICE sont notre DISTINCTION!

**Le Boisé du Domaine Cormier**

Magnifiques terrains boisés à vendre, prêts à construire, au cœur même du village, et accessibles par la rue de l'Église.

Pour informations, visitez notre site Web au :  
[www.terrain-mont-carmel.ca](http://www.terrain-mont-carmel.ca)  
 ou communiquez avec nous au :  
 (514) 808-4610 / [j.cormier@judithcormier.ca](mailto:j.cormier@judithcormier.ca)

**Service D'Alarme**  
**Jocelyn Jacobin**  
 Technicien en protection électronique  
 R. B. Q. : 8296-3869-03

Alarme Feu-Vol-Médical • Caméra • Intercom  
 Câblage réseau • Contrôle d'accès

Appel à l'urgence (819) 697-1111 • Service (819) 697-9227  
 5061 rue de l'Église, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, (QC) G0X 3J0

**CONSTRUCTIONS Stéphane Bussière**  
 Entrepreneur général  
 Résidentiel • Commercial • Industriel

- Rénovation
- Toiture
- Revêtement
- Portes et fenêtres

819.377.8637  
 819.693.6330  
 Licence RBQ : 8254-2679-00

**DOMAINE DU SUCRIER**  
 FAISONS SUCRÉ, POUR TOUTES LES ROUTES.



**LES ENTREPRISES LUC VAUGEOIS S.E.N.C.**  
 LOCATION DE MACHINERIE 819-534-2443  
 DÉNEIGEMENT EXCAVATION



**Steve Villemure, président**  
 Entrepreneur, général et spécialisé •  
 Rénovation de tous genres •  
 Construction neuve •  
 Cell. : 819 698-6319

**Les Constructions Steve SCK inc.**  
 Bureau : 819 537-9140  
 Site web : [www.constructionssck.com](http://www.constructionssck.com)  
 Courriel : [info@constructionssck.com](mailto:info@constructionssck.com)  
 Licence RBQ : 5717 5325 01



**VIVIER EXCAVATION INC.**



**LE P'TIT RANCH**  
 NOURRITURE ET ACCESSOIRES



**Jean-Sébastien Blais et Alexandre Soucy**  
 Pharmaciens-propriétaires

84-80, route 157  
 Notre-Dame-du-Mont-Carmel, QC G0X 3J0  
 T 819 840-2419  
 F 819 840-2519  
[jblais@ssoucyA@grupezproxim.org](mailto:jblais@ssoucyA@grupezproxim.org)

Lun. au merc. : 9H00 à 19H00  
 Jeu. et vend. : 9H00 à 19H00  
 Samedi : 9H00 à 15H00  
 Dimanche : Fermé

SERVICE DE LIVRAISON  
**Proxim**

**Desjardins**  
 Caisse populaire de  
 Notre Dame du Mont Carmel



RBQ : 5604-0579-01

**BOI VERT Électrique inc.**

Résidentiel - Commercial - Industriel

- Plancher chauffant
- Thermostat électronique
- Éclairage
- Contrôle

Serge Boisvert  
 819 697-0110  
[boisvertelctrique@live.ca](mailto:boisvertelctrique@live.ca)

Epicèrie - Boucherie - Mets préparés - Bières Microbrasseries - Vins /bières

**Marché Valmont**  
 1602, rue Principale  
 Notre-Dame-du-Mont-Carmel  
 Téléphone: 819 376-1752

**Marché du Carmel**  
 4590, route des Vétérans  
 Notre-Dame-du-Mont-Carmel  
 Téléphone: 819 536-7122

**Portes & Fenêtres BM**  
 Mauricie



Il y a une place pour vous juste ici





## Et puis la pandémie à la MDJ ?

Le 13 mars dernier a créé tout un chamboulement pour l'équipe de la MDJ de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. En effet, nous avons dû évacuer les locaux que la Municipalité nous prête généreusement...

Restez chez soi ne rime pas avec absence de services pour nos adolescents. Avec les membres de notre conseil d'administration et notre super équipe d'intervenants dévoués, nous avons mis sur pied la MDJ virtuelle.

Donc, avec un horaire un peu différent nous avons su garder le contact avec nos membres. D'abord, disponible sur notre profil Facebook Mdj Mont-Carmel Intervenants, nous avons poursuivi notre mission qui est de rendre les jeunes critiques, actifs et responsables et ce grâce au contact d'adultes significatifs. Par la suite, nous nous sommes dotés d'une licence Zoom afin de pouvoir papoter en direct de nos salons. Wow !

Plein d'autres moyens ont été développés à la MDJ; comme la création d'un compte Instagram (tjacquesmdj) et d'un compte TikTok (niinii91). On s'amuse comme des fous à vivre plein d'expériences et ce autant pour les jeunes que pour les plus vieux !

Nous tenons à informer nos membres, mais aussi les citoyens que la MDJ est bien active durant la crise de la Covid-19 et que nous serons très alertes lors de notre retour dans nos locaux afin de respecter les consignes



Albert la mascotte de la MDJ qui relaxe

## Report de l'assemblée générale annuelle 2020

L'assemblée générale annuelle qui se tient généralement à la fin du mois de mai est reportée à une date ultérieure. Nous tiendrons nos membres informés en temps et lieux.

## Prochaines activités

Nous venons tout juste de publier notre horaire et nos activités pour le mois de juin 2020, en espérant un retour très prochainement ! D'ici là suivez nous sur nos différents médias sociaux pour en connaître davantage sur nos services !



Léonie à la maison 🏠

## Nos réseaux sociaux

### Profil Facebook

Mdj Mont-Carmel Intervenants

### Page Facebook

Maison des jeunes N.D. du Mont Carmel

### Instagram

tjacquesmdj

### TikTok

niinii91

### Site Internet

localactionjeunes.com

## Un rallye forestier pour jouer dehors !

Le printemps est arrivé, alors vous serez nombreux à vouloir profiter du grand air et de la nature. L'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM) vous propose une activité qui respecte les consignes de santé publique et vous permet de cultiver votre esprit tout en profitant du **Parc nature La Gabelle**.

En effet, l'AFVSM dont la mission est de développer la culture forestière de la population de la Mauricie, a mis en place un rallye de questions sur le thème de la forêt et du bois. Cette activité est également une façon de mettre en valeur le mois de mai qui, au Québec, est officiellement reconnu comme étant le Mois de l'arbre et des forêts (MAF). Ce mois est habituellement associé aux distributions d'arbres qui ont lieu dans les écoles, les municipalités et dans plusieurs organismes environnementaux. Cette année, la Covid-19 a contraint le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs à annuler ses populaires distributions de plants. N'empêche que le mois de mai reste le MAF et, que l'AFVSM, ne souhaitait pas pour autant que ce mois si particulier passe inaperçu.

Ce rallye se présente sous la forme de 10 affiches installées dans le parc. Le départ se fait du stationnement en haut de la côte, avant de descendre vers le barrage. Chaque affiche donne de l'information à la population sur un sujet choisis par l'équipe de l'AFVSM pour faire connaître divers aspects de la forêt, des arbres et du matériau en bois. Afin d'apporter un côté ludique au rallye, chaque affiche contient aussi une question. Les participants doivent donc se creuser les méninges pour trouver la réponse. Un code QR, présent sur l'affiche, leur permettra de valider leur réponse. Pour ceux qui ne peuvent se déplacer dans les sentiers, le rallye virtuel est disponible sur le site web de l'AFVSM au <https://afvsm.qc.ca/>



Association forestière  
DE LA VALLÉE DU ST-MAURICE



Ce rallye se veut une activité amusante, pédagogique et familiale. Elle est aussi un incitatif à profiter de la nature tout en découvrant plusieurs parcs et sentiers de la région. Le rallye sera disponible à partir du 16 mai jusqu'à la mi-juin. Pour découvrir d'autres rallye, vous êtes invités à suivre la page Facebook et consulter le site web de l'AFVSM. L'AFVSM demande aux participants de respecter les directives de la Santé publique dont, les 2 mètres (6 pieds) de distanciation sociale.

L'AFVSM est un OBNL dont la mission est de développer la culture forestière de la population de la Mauricie. Pour ce faire, l'équipe de l'AFVSM anime des ateliers pédagogiques dans les écoles primaires et secondaires de la région. L'Association forestière organise aussi plusieurs activités et diffuse de l'information pour le grand public. 700 membres soutiennent la mission de l'AFVSM et participent aux différentes activités. Pour en savoir plus, visitez le site web au <https://afvsm.qc.ca/> ou la page Facebook AFVSM

À propos du Mois de l'arbre et des forêts Au Québec, depuis plus d'un siècle, le Mois de l'arbre et des forêts est le moment privilégié pour la population de montrer son attachement à la forêt. Comme notre histoire est intimement liée à cette ressource naturelle très présente sur notre territoire, notre futur l'est tout autant, indissociable de cette ressource renouvelable, plus que jamais essentielle à l'avenir écologique, économique et sociale du Québec.